

## Guide en cas d'insalubrité

à l'intention du personnel du réseau de la santé et des services sociaux

---



**Guide en cas d'insalubrité à l'intention du personnel du réseau de la santé et des services sociaux – version longue**

est une production de la Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, en collaboration avec les autres CIUSSS de l'Île de Montréal.

1301 rue Sherbrooke Est  
Montréal (Québec) H2L 1M3  
514 528-2400  
Santemontreal.qc.ca

**Notes**

Dans ce document, l'emploi du masculin générique désigne aussi bien les femmes que les hommes et est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

© Gouvernement du Québec, 2021

ISBN 978-2-550-89328-8 (Imprimé)

ISBN 978-2-550-89329-5 (En ligne)

**Dépôt légal**

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021

Bibliothèque et Archives Canada, 2021

# TABLE DES MATIERES

<b>Introduction.....</b>	<b>5</b>
<b>Notions d'insalubrité au domicile .....</b>	<b>6</b>
<b>Définition.....</b>	<b>6</b>
<b>Impacts sur la santé.....</b>	<b>6</b>
<b>Cadre légal .....</b>	<b>7</b>
<b>Responsabilités des principaux acteurs .....</b>	<b>8</b>
Rôle de l'intervenant du réseau de la santé et des services sociaux .....	10
<b>Utilisation de pesticides, ce qu'il faut savoir .....</b>	<b>11</b>
<b>Boite à outils pour l'insalubrité en général .....</b>	<b>12</b>
<b>Chapitre sur les punaises de lit .....</b>	<b>13</b>
<b>Information générale .....</b>	<b>13</b>
Description.....	13
Localisation et propagation .....	14
Détection de punaises de lit .....	14
Prévention et intervention .....	16
<b>Procédures pour les intervenants du réseau de la santé .....</b>	<b>17</b>
Équipements de protection individuel .....	17
Procédures lors de soins et services au domicile.....	17
Procédures lors de soin ambulatoires ou d'hébergement .....	18
<b>Boîte à outils pour les punaises de lit .....</b>	<b>19</b>
<b>Chapitre sur les blattes (coquerelles).....</b>	<b>20</b>
<b>Information générale .....</b>	<b>20</b>
Description.....	20
Localisation et propagation .....	20
Détection de blattes .....	21
Prévention et intervention .....	21
<b>Procédures pour les intervenants du réseau de la santé .....</b>	<b>22</b>
Matériel de protection.....	22
Procédures lors de soins et services au domicile.....	22
Procédures lors de soin ambulatoires ou d'hébergement .....	23
<b>Boîte à outils pour les blattes .....</b>	<b>23</b>
<b>Chapitre sur les rongeurs.....</b>	<b>24</b>
<b>Information générale .....</b>	<b>24</b>

Description.....	24
Localisation et propagation .....	24
Détection de rongeurs.....	24
Prévention et intervention .....	25
<b>Procédures pour les intervenants du réseau de la santé .....</b>	<b>26</b>
Matériel de protection.....	26
Procédures lors de soins et services à domicile.....	26
Procédures lors de soins ambulatoires ou d’hébergement.....	27
<b>Boîte à outils pour les rongeurs .....</b>	<b>27</b>
<b><i>Chapitre sur les moisissures.....</i></b>	<b>28</b>
<b>Information générale .....</b>	<b>28</b>
Description.....	28
Localisation et propagation .....	28
Détection de moisissures.....	28
Prévention et intervention .....	29
<b>Procédures pour les intervenants du réseau de la santé .....</b>	<b>30</b>
Matériel de protection.....	30
Procédures lors de soins et services à domicile.....	30
Procédures lors de soins ambulatoires ou d’hébergement.....	30
<b>Boîte à outils pour les moisissures .....</b>	<b>31</b>
<b><i>Références .....</i></b>	<b>32</b>
<b><i>Annexes.....</i></b>	<b>34</b>
<b>Modèle d’une lettre adressée au propriétaire AVEC L’AUTORISATION DU CLIENT .....</b>	<b>34</b>
<b>Model of a letter addressed to a landlord WITH THE CLIENT’S AUTHORIZATION.....</b>	<b>35</b>
<b>Modèle d’une lettre adressée à l’arrondissement/ville SANS L’AUTORISATION DU CLIENT .</b>	<b>36</b>
<b>Model of a letter addressed to the Borough/ City WITHOUT THE CLIENT’S AUTHORIZATION .....</b>	<b>37</b>

## INTRODUCTION

Une mauvaise qualité des logements peut poser de nombreux risques pour la santé. Les employés œuvrant dans les milieux de soins peuvent être confrontés à une problématique d'insalubrité dans plusieurs circonstances, par exemple lorsqu'un infirmier ou un travailleur social offre des soins à domicile, lorsqu'un usager se présente à l'hôpital pour un rendez-vous ou lorsqu'il amène un fauteuil roulant contaminé dans un centre de réadaptation.

L'objectif de ce guide est de soutenir le personnel du réseau de la santé et des services sociaux, afin qu'il puisse aider efficacement les usagers aux prises avec une problématique d'insalubrité, tout en limitant les possibilités de propagation et d'introduction dans les milieux.

Le guide s'adresse à une variété de milieux : centres d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD), centres locaux de services communautaires (CLSC), centres hospitaliers (CH) et centres de réadaptation (CR).

Pour chaque problématique d'insalubrité, il présente de l'information générale, une marche à suivre et une boîte à outils pour aider l'intervenant à soutenir adéquatement l'usager face à cet enjeu.

Ce guide est issu d'une démarche partenariale entre la Direction régionale de santé publique de Montréal et plusieurs CIUSSS de l'Île de Montréal. Il s'inspire de protocoles déjà existants dans la région et de documents ministériels posant les assises en matière d'intervention en cas d'insalubrité, globalement ou plus spécifiquement pour les établissements de santé.

# NOTIONS D'INSALUBRITÉ AU DOMICILE

## Définition

De façon générale, l'insalubrité des logements renvoie aux logements «en mauvais état d'habitabilité ou impropre à l'habitation». Cette définition comprend la présence de contaminants chimiques dans l'environnement intérieur (plomb, radon, amiante, etc.), une mauvaise qualité de l'air (moisissures ou humidité excessive) ou la présence d'animaux ou d'insectes indésirables (punaises de lit, coquerelles, rongeurs).

En lien avec leur fréquence dans la population et les possibilités d'intervention, le guide abordera les problématiques d'insalubrité suivantes :

1. Punaises de lit
2. Blattes (coquerelles)
3. Rongeurs
4. Moisissures

## Qu'en est-il du trouble d'accumulation compulsive ?

Le trouble d'accumulation compulsive (TAC) ou les troubles d'accumulation liés à une démence ou à un syndrome de Diogène sont parfois perçus comme de l'insalubrité. En réalité, ce ne sont pas des problématiques du logement en soi, mais plutôt des individus qui en souffrent. Le TAC désigne l'accumulation excessive d'objets hétéroclites dont la personne a une difficulté persistante à se départir. Cependant, lorsque les articles accumulés deviennent une entrave à la réalisation des activités quotidiennes ou présentent des dangers pour la santé et la sécurité, le TAC peut devenir un enjeu de salubrité. La présence d'un TAC chez un locataire peut aussi devenir un frein lors de traitements d'extermination. Plusieurs ressources montréalaises et outils sont proposés sur le [site](#) suivant.

## Impacts sur la santé

Les problématiques d'insalubrité dans les logements peuvent avoir des conséquences néfastes sur la **santé physique** (ex. atteintes cutanées ou respiratoires) et sur la **santé mentale** (ex. anxiété ou isolement social).

## Est-ce que tout le monde réagit de la même façon ?

Si certaines personnes ne réagiront pas dans certaines situations d'insalubrité, d'autres seront plus à risque de développer des problèmes de santé : enfants en bas âge, personnes âgées, personnes souffrant préalablement d'allergie, d'asthme, de maladies respiratoires chroniques ou avec un système immunitaire affaibli. La gravité des problèmes de santé dépend aussi de l'intensité et de la durée de l'exposition (ex. le nombre d'heures que passe l'individu dans son logement) et de la combinaison avec d'autres irritants dans l'air intérieur, comme la fumée de tabac ou les allergènes des animaux domestiques.

## IMPACTS POSSIBLES SUR LA SANTÉ

- Punaises de lit**
- **Piqures similaires à celles des moustiques**, avec démangeaisons et possibles lésions de grattage. Attention, certaines personnes ne réagissent pas aux piqures, en particulier les aînés !
  - **Troubles du sommeil** ;
  - **Isolement social** ;
  - **Anxiété** ;
  - **Dépression**.

*Les punaises de lit ne transmettent pas de maladies.*

- Blattes (Coquerelles)**
- **Asthme ou aggravation d'asthme**, par inhalation d'allergènes ;
  - **Rhinite allergique**, par inhalation d'allergènes ;
  - **Transmission de bactéries** (salmonelle, staphylocoque, streptocoque, etc.) par le biais de nourriture contaminée ;
  - **Isolement social, anxiété** (moins documenté que pour les punaises).

- Rongeurs**
- **Asthme ou aggravation d'asthme**, par inhalation d'allergènes ;
  - **Rhinite allergique**, par inhalation d'allergènes ;
  - **Transmission de maladies** (ankylostome, leptospirose, toxoplasmose, salmonellose et maladie pulmonaire liée au Hantavirus), par l'ingestion de nourriture souillée, par l'inhalation de fèces ou d'urine ou par morsure de rongeurs (très rare) ;
  - **Anxiété, trouble du sommeil** (moins documenté que pour les punaises).

- Moisissures**
- **Irritation au niveau des yeux, du nez ou de la gorge**, possible larmolement, démangeaison, gorge sèche ou nez qui coule ;
  - **Asthme ou aggravation d'asthme**, par inhalation de spores ;
  - **Rhinite allergique**, par inhalation de spores ;
  - **Exacerbation d'une condition médicale préalable**, comme une maladie pulmonaire obstructive chronique (MPOC), une infection du système respiratoire supérieur (sinusite, pharyngite) ou inférieur (bronchite, pneumonie) ;
  - Pneumopathie d'hypersensibilité avec réaction inflammatoire (rare) ;
  - Infection fongique (rare).

## Cadre légal

Au Québec, la Loi sur la santé publique n'aborde pas la question de salubrité des logements. Toutefois, le [Code civil du Québec, sur lequel se base la Régie du logement](#), émet certaines balises législatives quant aux droits des propriétaires et locataires en contexte de bail résidentiel.

Dans la province, les conditions d'habitation sont de juridiction municipale.

La Ville de Montréal, qui encadre 19 arrondissements, dispose d'un [Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements \(03-096\)](#). Celui-ci vise notamment à enrayer les problèmes de vermine, d'insectes et de rongeurs, de même que les infiltrations d'eau et les moisissures dans le logement. Le Règlement exige qu'une situation qui met en danger la santé ou la sécurité des locataires soit corrigée. Basé sur la Loi des compétences municipales, les villes liées sont responsables de leur propre règlement en matière d'insalubrité, sans toutefois être obligées d'en adopter un. Actuellement sur l'île de Montréal ce ne sont pas toutes les villes qui en ont un. Dans un tel contexte, les démarches doivent se faire directement auprès de la Régie du logement.

### **Qu'en est-il du contexte légal pour les milieux de soins ?**

La [Loi sur les services de santé et les services sociaux](#) stipule qu'un usager considéré « apte » ne peut être forcé à recevoir des services ou à quitter son domicile. Certaines exceptions s'appliquent, par exemple si l'usager présente une menace pour lui-même ou pour les autres, il est alors possible de s'adresser aux tribunaux. En revanche, des décisions peuvent être prises par le mandataire pour l'usager considéré « inapte ».

Par ailleurs, la [Loi sur la santé et sécurité du travail](#) stipule que l'employeur doit « prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique du travailleur ». Un travailleur a le droit de refuser d'exécuter un travail *seulement* s'il a des motifs raisonnables de croire que l'exécution de ce travail présente un danger sérieux pour lui ou une autre personne. Il ne peut pas exercer ce droit si le refus met en péril la vie, la santé ou l'intégrité d'une autre personne.

### **Responsabilités des principaux acteurs**

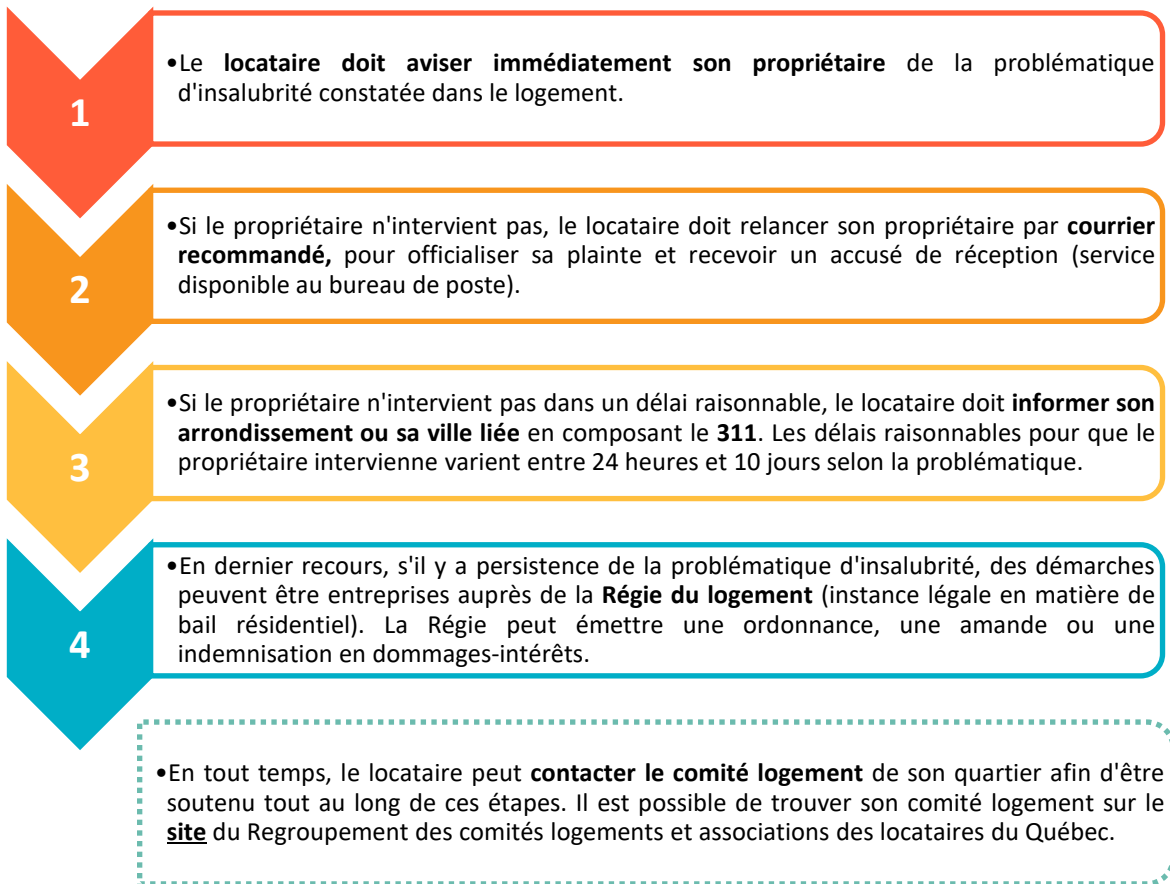
Les problématiques d'insalubrité sont souvent complexes à gérer. Afin d'assurer une collaboration optimale, il est essentiel de bien comprendre les rôles et responsabilités.

**Locataire**     **Le locataire est responsable d'aviser son propriétaire dans les plus brefs délais s'il constate une problématique d'insalubrité et de collaborer aux interventions, incluant :**

- Participer au processus de décontamination ou d'extermination (ex. préparation du logement avant un traitement aux pesticides), selon les consignes émises par le gestionnaire parasitaire ou le spécialiste;

Le locataire ne doit pas tenter de régler lui-même la problématique d'insalubrité.

Voici la démarche que le locataire doit entreprendre s'il constate une situation d'insalubrité.



#### Propriétaire

**Le propriétaire est responsable d'entreprendre les démarches pour remédier à la problématique d'insalubrité, incluant :**

- Contacter des spécialistes ou des firmes de gestion parasitaire certifiées pour corriger la problématique d'insalubrité ;
- Permettre à l'exterminateur de visiter tous les logements et autres endroits de l'immeuble afin d'évaluer l'ampleur de l'infestation ;
- Aviser les locataires de toute intervention et transmettre les consignes émises par l'exterminateur ou le spécialiste ;
- Assumer les coûts engendrés par la démarche (frais d'extermination, travaux sur le bâtiment, etc.).

#### Professionnel de décontamination ou de gestion parasitaire

**Le professionnel est responsable d'évaluer la problématique et d'appliquer des interventions adaptées pour corriger la situation d'insalubrité :**

- Inspecter les lieux pour documenter l'état de la situation ;
- Émettre des recommandations spécifiques aux logements inspectés ;

- Procéder aux interventions et lorsque l'application de pesticides est indiquée, détenir un permis CD5<sup>1</sup>, respecter l'étiquette des produits, utiliser uniquement ceux certifiés par Santé Canada et aviser les locataires par écrit au moins 3 jours avant l'extermination ;
- Effectuer au besoin un suivi de ses interventions.

Il peut être compliqué de choisir un exterminateur. Le [Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques](#) et la [Ville de Montréal](#) proposent des outils pour orienter ce choix.

**Comités logement** Les comités logement ont comme mandat de défendre les droits des locataires et d'informer et soutenir les locataires dans leurs démarches en cas d'insalubrité.

**Milieu municipal** La Ville de Montréal et ses arrondissements sont responsables d'assurer l'application du Règlement en matière d'insalubrité (03-096).

- Répondre à des requêtes d'inspection, par exemple suite aux plaintes des locataires dont les propriétaires n'interviennent pas ;
- Assurer l'application du règlement en émettant des avis, des amendes ou en effectuant des suivis au besoin.

Les villes liées sont responsables de leur propre règlement en matière de salubrité, sans toutefois être obligées d'en adopter un.

**Régie du logement** La Régie du logement est responsable de régir et d'entendre les causes en matière de bail résidentiel dans la province. Les assises juridiques sont principalement fondées sur le Code civil du Québec.

- Informer les locateurs et locataires sur leurs droits et obligations découlant du bail ;
- Favoriser la conciliation des relations entre les locateurs et locataires ;
- Trancher en situation de litige entre le locataire et le propriétaire.

### **Rôle de l'intervenant du réseau de la santé et des services sociaux**

Le réseau de la santé et des services sociaux est responsable de soutenir les usagers qui sont aux prises avec des problématiques d'insalubrité et de limiter l'introduction dans les établissements de la santé. De façon générale, il est recommandé que l'intervenant soit sensibilisé aux problématiques d'insalubrité et puisse :

- **Poursuivre la prestation de soins et services**, sans discriminer l'utilisateur aux prises avec une problématique d'insalubrité dans son logement ;
- **Se protéger et adopter des comportements sécuritaires** pour limiter la propagation dans les milieux de soins ou au domicile ;

---

<sup>1</sup> En vertu de la Loi sur les pesticides, le permis CD5, émis par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, est obligatoire pour l'utilisation de pesticides en contexte de gestion parasitaire.

- **Informez l'utilisateur des mesures de protection** mises en place par les intervenants. Dans l'éventualité de non-collaboration ou d'inaptitude de l'utilisateur, dirigez l'utilisateur vers les services psychosociaux du CIUSSS ;
- **Communiquez à l'utilisateur les enjeux de santé** liés à la problématique de salubrité ;
- **Validez les démarches entreprises par l'utilisateur.** Si l'utilisateur est locataire, se référer à la démarche qu'il doit entreprendre en cas d'insalubrité. Si l'utilisateur est propriétaire, l'inciter à intervenir pour régler la problématique ;
- **Référer l'utilisateur vers les ressources appropriées** selon les besoins ;
- **Offrir des outils et documents d'information** à l'utilisateur au besoin. Une liste d'outils est proposée pour chaque problématique d'insalubrité présentée ;
- **Documenter la problématique d'insalubrité dans le dossier du patient,** afin de la communiquer aux autres intervenants du réseau de la santé et des services sociaux.

### **Utilisation de pesticides, ce qu'il faut savoir**

→ **L'application de pesticides doit être faite par un exterminateur certifié.**

La personne qui applique des pesticides doit détenir un permis à cet effet. Elle devra utiliser uniquement les produits homologués par Santé Canada et respecter leur mode d'emploi.

Il n'est pas recommandé d'utiliser soi-même les produits en vente libre, même si ceux-ci sont homologués par Santé Canada.

Cela peut empirer la problématique, engendrer une résistance aux produits, des risques pour la santé et des risques légaux. En effet, toute personne appliquant des pesticides peut être tenue responsable lors d'une mauvaise utilisation ou de l'apparition de problèmes de santé.

→ **Les pesticides à eux seuls ne sont généralement pas suffisants pour éradiquer une infestation.**

Qu'il s'agisse de punaises de lit ou de coquerelles, les pesticides à eux seuls ne sont généralement pas suffisants pour éradiquer une infestation. Dans le cas des punaises de lit, il est primordial de bien préparer les locaux, en traitant l'ensemble de la literie, de désencombrant les pièces, en passant l'aspirateur et la machine à vapeur. Le professionnel de gestion parasitaire est celui qui émettra des recommandations à l'occupant afin d'optimiser les interventions.

→ **L'application de pesticides peut être nocive pour la santé des usagers.**

L'utilisation de pesticides pose des risques pour ceux qui appliquent le produit et pour les usagers qui habitent le logement traité.

Certains pesticides, même ceux homologués par Santé Canada, peuvent provoquer ou aggraver des problèmes de santé s'ils ne sont pas appliqués conformément à leur mode d'emploi ou si les usagers réintègrent leur logement trop tôt.

Les symptômes possibles d'une intoxication sont variés. Ils incluent des troubles digestifs, des difficultés respiratoires, une irritation de la peau et des maux de tête.

→ **L'application de pesticides demande un délai avant de réintégrer le logement.**

Bien que les produits soient tous différents, il est généralement recommandé d'attendre un certain délai avant de réintégrer le logement après l'application de pesticides. Ce délai est généralement de 6 heures, mais peut être prolongé pour certaines clientèles (voir tableau). Ceci s'applique également aux animaux domestiques, qui doivent quitter les lieux pour une période de 6 heures ou être maintenus dans une pièce fermée qui ne nécessite pas de traitement. Après l'emploi de pesticides, il est recommandé d'aérer le logement et d'éviter de marcher pieds nus pendant au moins 48 heures.

<b>Délai avant de réintégrer un logement traité avec des pesticides</b>	
<b>Population générale</b>	<b>6 heures</b>
<b>Personnes avec des problèmes de santé respiratoires, des allergies ou les jeunes enfants</b>	<b>12 heures</b>
<b>Femmes enceintes et nouveau-nés</b>	<b>24 heures</b>
<b><i>Personne ne devrait marcher pieds nus dans les lieux traités pendant au moins 48 heures.</i></b>	

## **Boite à outils pour l'insalubrité en général**

[Liste](#) des comités logement

RCLALQ

[Feuille](#) ([version anglaise](#)) et [dépliant](#) ([version anglaise](#)) Les pesticides en vente

DRSP

[Dépliant](#) Choix d'une entreprise de gestion parasitaire

Ville

### **Pour en savoir plus :**

- Site du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour choisir une entreprise de gestion parasitaire : [cliquez ici](#)
- Site de l'Institut national de santé publique du Québec : [cliquez ici](#)
- Site du Tribunal administratif du logement : [cliquez ici](#)
- Site de la Ville de Montréal : [cliquez ici](#)

# CHAPITRE SUR LES PUNAISES DE LIT

## Information générale

### Description



#### Les punaises :

- Sont visibles à l'œil nu (grosseur d'un pépin de pomme) ;
- Ont une couleur brunâtre ;
- Se nourrissent de sang humain ;
- Fuient la lumière du jour, se cachent dans des recoins sombres ;
- Ne sautent pas, ne volent pas.

Source de l'image : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/conseils-pour-contrôle-parasites/punaises-lit-quoi-ressemblent-elles.html>

**Attention, les punaises de lit ne doivent pas être confondues avec les insectes suivants<sup>2</sup>**



#### Tique

Source de l'image : <https://www.inspq.qc.ca/guide-d-identification-des-tiques-du-quebec>



#### Poux

Source de l'image : <https://www.cdc.gov/parasites/lice/body/index.html>

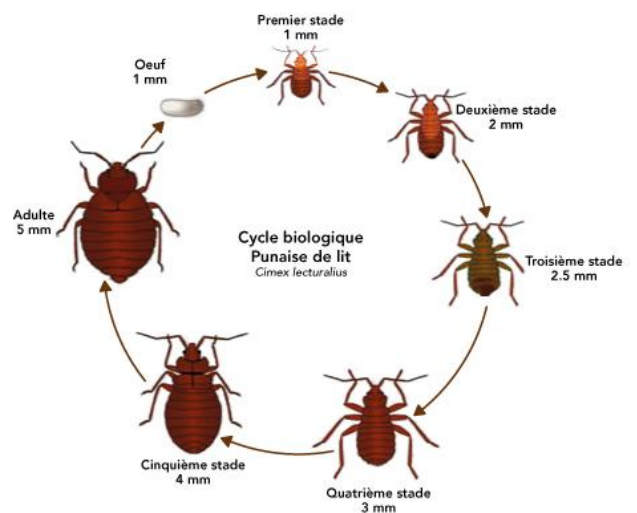


#### Punaise diabolique

Source de l'image : <https://m.espacepouurlavie.ca/blogue/insectes-envahisseurs-la-punaise-marbre-contre-alien>

La durée de vie moyenne d'une punaise de lit est de quatre mois et demi. La femelle pond des œufs, généralement de 1 à 7, qui éclosent en 10 à 14 jours. La punaise de lit va muer environ cinq fois au cours de son développement, en laissant derrière elle une peau de mue. Elle atteint la maturité sexuelle au bout de deux mois.

Source de l'image : <https://msss.gouv.qc.ca/professionnels/sante-environnementale/punaises-de-lit/>



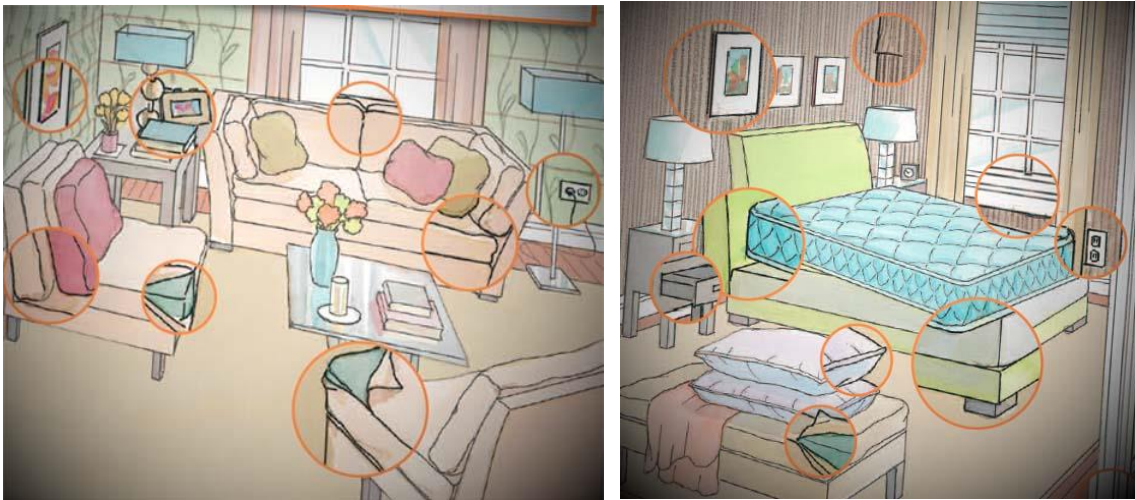
<sup>2</sup> Les photos ont été agrandies à des fins de visibilité.

## Localisation et propagation

Les punaises de lits sont susceptibles d'infester tous les milieux, peu importe la classe sociale ou l'origine des occupants.

Elles se retrouvent principalement dans la chambre à coucher, sur les matelas, sommiers et bases de lit, mais elles peuvent se cacher dans n'importe quel endroit sombre et étroit. Elles peuvent se retrouver dans les fissures des murs, du plancher ou du mobilier, sur les tables de chevet ou les montants de lit, derrière les cadres, sous les moulures ou dans les prises électriques. Si l'usager dort ailleurs que sur son lit, par exemple sur un fauteuil ou un sofa, ou s'il passe la majeure partie de son temps dans un fauteuil roulant, les risques que ces items soient infestés sont grands.

Plus l'infestation est grande, plus les endroits où se trouveront les punaises de lit seront nombreux, pour éventuellement contaminer la salle de bain et la cuisine. Ultimement, les punaises peuvent traverser vers les unités de logement voisines à celles du logement affecté.



Source des images : <https://www.bed-bugs-handbook.com/where-do-bed-bugs-hide.html#daywdbbh>

En plus de marcher, les punaises de lit peuvent se déplacer d'un endroit à l'autre par le biais d'items infestés, comme des sacs à dos ou des meubles usagés. Ils peuvent ainsi contaminer d'autres milieux lorsqu'ils sont transportés.

## Détection de punaises de lit

Voici la liste des signes et indices qui peuvent témoigner de la présence de punaises de lit.

SIGNES, INDICES	DESCRIPTION
Observation de punaises	Les punaises peuvent être observées, vivantes ou mortes, principalement dans la chambre à coucher, près du lit, du matelas ou du sommier.

<b>Piqures sur la peau</b>	Les punaises provoquent des piqures similaires à celles des moustiques, bien que certaines personnes ne réagissent pas. Elles vont généralement se situer sur les parties de la peau exposées lors du sommeil et parfois suivre une trajectoire linéaire.
<b>Excréments de punaises</b>	Les excréments peuvent être visibles dans un domicile contaminé, sous forme de taches noirâtres sur le matelas du lit, les plinthes ou autres objets à proximité du lit.
<b>Peau de mue de punaises</b>	Les peaux de mue des punaises peuvent également être observées. Elles sont de la même taille que les punaises, mais sont plus pâles et translucides.
<b>Œufs de punaises</b>	Les œufs des punaises, bien que très petits, sont également visibles à l'œil nu. Ils sont blancs et similaires à des grains de riz.
<b>Traces de sang séché</b>	La présence de punaises de lit peut également se traduire par des traces de sang séché sur la literie.



### ***Instruments de détection***

Pour détecter la présence de punaises de lit, il existe différents outils qui peuvent être combinés à une inspection visuelle des lieux.

**Intercepteurs.** Les intercepteurs sont placés aux pieds du lit et agissent comme piège pour les punaises qui voudraient en sortir. Il existe plusieurs modèles sur le marché.

**Trappes collantes.** Les trappes collantes comprennent une substance adhésive qui retient les punaises. Elles sont généralement déposées au sol, mais certains modèles peuvent être placés sous le matelas.

**Dispositifs actifs.** Les dispositifs actifs sont des pièges dégageant du CO<sub>2</sub> ou de la chaleur afin d'attirer les punaises.

## Prévention et intervention

Il n'est pas toujours possible de prévenir une infestation de punaises de lit, puisque la source demeure souvent inconnue. Toutefois, pour le traitement des lieux et items infestés, il existe plusieurs méthodes reconnues efficaces. L'intervenant peut appliquer ces méthodes s'il veut traiter ses items ou vêtements de façon préventive.

MÉTHODE	DESCRIPTION	CRITÈRES	ARTICLES
<b>Sécheuse</b> (chaleur)	<b>Il s'agit de la meilleure façon de garantir l'élimination de punaises de lit.</b> Il faut mettre les articles pendant au moins 30 minutes dans la sécheuse au cycle le plus chaud.	Au moins <b>30 minutes</b> au cycle le plus chaud Température minimale <b>50 °C</b> .	<b>Vêtements, literie, rideaux, housses en tissu, chaussures</b>
<b>Laveuse</b> (chaleur)	Lorsque qu'il n'y a pas de sécheuse accessible ou lorsque que l'article ne s'y prête pas, les items peuvent être traités à la laveuse. L'eau doit être très chaude et recouvrir complètement les articles. Par conséquent, certaines laveuses à chargement frontal ne peuvent traiter efficacement contre les punaises.	<b>Cycle complet</b> Température minimale <b>60 °C</b> .	<b>Vêtements, literie ou tissus n'allant pas à la sécheuse</b>
<b>Machine à vapeur</b> (chaleur)	Lorsque qu'il n'y a ni sécheuse ni laveuse accessible, lorsque que l'article ne s'y prête pas, ou en prévision d'un traitement aux pesticides, une machine à vapeur chaude peut être utilisée. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Passer l'aspirateur avant (pour réduire le nombre d'insectes présents) et après (pour enlever les insectes tués) l'utilisation de la machine à vapeur. Disposer du sac de l'aspirateur à l'extérieur de l'unité traitée.</li> <li>• Préférer les machines à haute température, à vapeur sèche ou à faible débit de vapeur, car elles génèrent moins d'humidité.</li> <li>• Privilégier les embouts larges pour réduire la pression du jet. Suivre les directives du fabricant pour la vitesse de déplacement sur la surface traitée. Si aucune directive n'est fournie, déplacer l'embout lentement et utiliser une vitesse d'environ 2 cm par seconde pour assurer un traitement en profondeur.</li> </ul>	Température minimale <b>50 °C</b> , donc <b>70-80 °C</b> pour l'appareil.	<b>Sofa, matelas, meuble rembourré</b> La machine à vapeur ne doit pas être appliquée sur les articles délicats, comme le cuir, l'acrylique, le vinyle, le lin, les surfaces peintes, les appareils électroniques, les placages de simili bois, les bois laminés, le plastique, les papiers peints ou toute autre surface encollée.
<b>Chambre de chaleur portable</b> (chaleur)	La tente à chaleur ou les sacs chauffants permettent de traiter les petits articles, sans les soumettre à une humidité excessive. Il existe plusieurs modèles de chambres portatives sur le marché.	<b>2 à 3 heures</b> Température minimale <b>49 °C</b> .	<b>Articles n'allant pas à la sécheuse ou laveuse, livres, appareils électroniques</b>
<b>Congélateur</b> (froid)	Lorsque qu'il n'y a pas de sécheuse ni laveuse accessible, ou lorsque que l'article ne s'y prête pas, les articles peuvent être traités au congélateur. Attention, les congélateurs domestiques ne sont généralement pas assez froids, il faut vérifier la température avant d'adopter ce traitement.	Température de moins de <b>-18 °C</b> , pendant <b>3,5 jours</b> .	<b>Articles n'allant pas à la sécheuse ou laveuse, ne résistant pas à la chaleur, fauteuil roulant, canne, jouets, livres, appareils électriques</b>
<b>Pesticides</b> (chimique)	Les pesticides constituent un autre moyen de lutte contre les punaises de lit. Les produits chimiques pour traiter une problématique de punaises doivent être homologués par Santé Canada, sélectionnés et appliqués par un professionnel certifié (permis CD5).	<b>Déconseillé d'utiliser soi-même les pesticides en vente libre.</b>	<b>Selon l'étiquette</b>

### ***Préparation des locaux avant l'application de pesticides***

Il est important de rappeler que les pesticides à eux seuls ne sont pas suffisants pour éradiquer une infestation de punaises de lit. Avant qu'une unité soit traitée avec des pesticides, il est essentiel de bien préparer les locaux. Une préparation des locaux consiste à désencombrer les pièces, déplacer ce qui est accroché au mur, vider les tiroirs, les armoires et les bacs de rangement, enlever la literie, les rideaux et les tapis, éloigner les meubles et les lits du mur. Les items qui peuvent être traités (comme les vêtements et la literie) devront être traités et emballés hermétiquement. Dans certains cas, des items ne peuvent pas être traités et devront être disposés pour la collecte des déchets. Il est conseillé de les rendre inutilisables afin d'éviter qu'ils ne soient récupérés par d'autres. Par la suite, l'aspirateur et la machine à vapeur pourront être passés sur les surfaces.

## **Procédures pour les intervenants du réseau de la santé**

### **Équipements de protection individuel**

Bien que les équipements de protection individuels puissent être stigmatisants pour les usagers, ils peuvent s'avérer utile pour protéger les intervenants, notamment lors de soins de proximité ou de contact direct avec l'utilisateur ou des objets infestés. L'intervenant peut alors porter un **survêtement ou une blouse jetable**. De plus, le **port de gants** peut être utile pour manipuler des objets possiblement contaminés. Les **couvre-chaussures** pourraient être employés lors d'une infestation importante, et ce même s'il n'y a pas de soins de proximité. Enfin, un **piqué ou un sac de plastique** devraient être utilisés si l'intervenant doit absolument s'asseoir sur une surface susceptible de contenir des punaises. De plus, il est pertinent que l'intervenant porte des **vêtements clairs**, où il est facile d'identifier les punaises, et qu'il manipule avec précaution les items potentiellement contaminés, en évitant de les secouer.

Les punaises de lit ne peuvent ni sauter, ni voler. Il faut un contact direct avec une punaise ou un objet infesté pour que l'intervenant puisse être contaminé.

### **Est-ce que le risque que l'intervenant rapporte des punaises chez lui est grand ?**

De façon générale, le risque de rapporter des punaises dépend du type d'intervention, par exemple un contact étroit avec des objets infestés, mais surtout du degré d'infestation dans le domicile. Si l'infestation est importante et que l'intervenant peut identifier plusieurs signes ou traces de punaises dans l'environnement, le risque sera plus grand que s'il s'agit d'une infestation à ses débuts, où uniquement le lit de l'utilisateur est contaminé.

### **Procédures lors de soins et services au domicile**

De façon générale, il est recommandé aux intervenants d'appliquer les procédures suivantes lors des visites à domicile s'il y a présence de punaises de lit :

<b>Punaises de lit - Procédure lors de soins à domicile</b>	
<b>Avant l'intervention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amener le strict minimum lors de la visite ;</li> <li>• Porter des vêtements facilement lavables, non amples et pâles ;</li> <li>• Prévoir des vêtements de rechange, au besoin ;</li> <li>• Prévoir des sacs de plastiques pâles (blanc, bleu pâle) et des équipements de protection (gants, couvre-chaussures, blouse jetable, piqué) au besoin ;</li> <li>• Lorsque la situation est connue, planifier cette visite en fin de journée, dans la mesure du possible.</li> </ul>
<b>Pendant l'intervention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revêtir les vêtements de protection à l'entrée du domicile, au besoin ;</li> <li>• Ranger les effets personnels de l'intervenant (manteau, sac à dos) dans les sacs plastique fermés durant l'intervention ;</li> <li>• Faire l'intervention dans un endroit moins affecté par la présence de punaises (éviter la chambre à coucher, les lits, sofas et chaises rembourrés) et dans une pièce éclairée. Si ce n'est pas possible, appliquer un piqué ou un sac de plastique pour recouvrir complètement la chaise (dossier et siège).</li> </ul>
<b>Après l'intervention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre dans un sac de plastique pâle et fermé hermétiquement tout équipement ayant pu être en contact avec des punaises et le traiter de façon préventive ;</li> <li>• Inspecter visuellement (débarrasser de punaises au besoin) et retirer les vêtements de protection dans l'entrée du logement. Ne pas secouer, enlever délicatement en gardant le côté souillé à l'intérieur, puis mettre dans un sac fermé hermétiquement et le jeter à l'extérieur du logement si possible) ;</li> <li>• Enfiler les vêtements de rechange au besoin ;</li> <li>• Examiner attentivement le sac d'effets personnels de l'intervenant avant de l'ouvrir et ne pas réutiliser le sac en question ;</li> <li>• Traiter de façon préventive les vêtements et items de l'intervenant, conformément à la section « <i>Prévention et intervention</i> » ;</li> <li>• Mentionner la problématique d'insalubrité dans le dossier de l'usager, afin de la communiquer aux autres intervenants du réseau de la santé et des services sociaux.</li> </ul>

### **Procédures lors de soin ambulatoires ou d'hébergement**

Lorsqu'un usager aux prises avec des punaises se présente en milieu de soin, il existe un risque que ses effets personnels (ex. vêtements, sac) transportent des punaises. Il convient donc de prendre certaines précautions afin d'en éviter la transmission, bien que ce risque soit faible.

<b>Punaises de lit - Procédure lors de soins ambulatoires</b>	
<b>Avant l'intervention</b>	<p><b><i>Lorsque la situation est connue et que la visite est prévue :</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Demander à l'usager de traiter ses vêtements avant la visite ;</li> <li>• Demander à l'usager d'amener uniquement le strict nécessaire ;</li> <li>• Demander à l'usager de placer ses effets personnels (ex. manteau, sac) dans un sac de plastique fermé hermétiquement durant son passage dans l'établissement.</li> </ul>
<b>Pendant l'intervention</b>	<p><b><i>Lorsque la situation est connue et que la visite est prévue :</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire l'intervention dans un endroit adapté (éviter les pièces encombrées, avec tapis ou chaises rembourrées) et dans une pièce éclairée ;</li> <li>• Revêtir les vêtements de protection (gants, blouse jetable), au besoin.</li> </ul>

	<p><b>Lorsque la situation est découverte pendant l'intervention :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les zones et le mobilier qui ont été en contact avec l'utilisateur.</li> </ul>
Après l'intervention	<p><b>Lorsque la situation est connue ou découverte pendant l'intervention :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inspecter visuellement le local et les vêtements de l'intervenant ayant pu être en contact avec des punaises : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Si la présence de punaises est suspectée ou confirmée <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ramasser la punaise pour en permettre l'identification, si possible ;</li> <li>▪ Mettre une affiche « local non disponible » devant le local ;</li> <li>▪ Aviser le service en hygiène et salubrité qui pourra collaborer à l'inspection ou procéder au nettoyage ;</li> </ul> </li> <li>○ Si la présence de punaises n'est pas suspectée ou observée <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aucune procédure supplémentaire n'est nécessaire</li> <li>▪ Si l'intervenant craint malgré tout que ses vêtements puissent contenir des punaises, il peut les retirer, les mettre dans un sac de plastique fermé hermétiquement et les traiter de façon préventive.</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>• Mentionner la problématique d'insalubrité dans le dossier de l'utilisateur, afin de la communiquer aux autres intervenants du réseau de la santé et des services sociaux.</li> </ul>

En ce qui concerne les milieux d'hébergement, l'intervenant qui constaterait une situation de punaises de lit doit communiquer la problématique à l'utilisateur, en faire mention dans son dossier et en aviser son supérieur immédiat dans les plus brefs délais afin de permettre un traitement rapide des lieux.

## Boîte à outils pour les punaises de lit

<a href="#">Dépliant</a> Luttons contre les punaises	Ville
<a href="#">Dépliant</a> Vous déménagez? Attention aux punaises de lit	DRSP/Ville
<a href="#">Dépliant</a> Punaises de lit, prévention et intervention	MSSS
<a href="#">Dépliant</a> Préparez votre logement pour le traitement contre les punaises de lit	OMHM
<a href="#">Dépliant</a> Conseil de prévention aux voyageurs Luttons contre les punaises	Ville
<a href="#">Dépliant</a> Choix d'une entreprise de gestion parasitaire	Ville
<a href="#">Document</a> Contrôle des punaises de lit	MELCC
<a href="#">Document</a> Les punaises de lit, mieux les connaître pour mieux les combattre	DRSP/Ville
<a href="#">Documents</a> Punaises de lit : mesures de prévention et de protection conseillées aux intervenants lors des services à domicile, lors d'une consultation ponctuelle et lors d'un transfert ou d'un séjour de l'utilisateur dans un établissement de santé.	MSSS

### Pour en savoir plus :

- Site de la Direction régionale de santé publique de Montréal : [cliquez ici](#)
- Site du Gouvernement du Canada : [cliquez ici](#)
- Site du Gouvernement du Québec : [cliquez ici](#)
- Site du Ministère de la Santé et des Services Sociaux : [cliquez ici](#)
- Site de la Ville de Montréal : [cliquez ici](#)

# CHAPITRE SUR LES BLATTES (COQUERELLES)

## Information générale

### Description



**Blatte germanique** (la plus commune)  
Taille = 10 à 16 mm (ne vole pas)



**Blatte à bandes brunes** (ou blatte rayée)  
Taille = 10 à 14 mm (le mâle peut voler)



**Blatte orientale** (ou cafard)  
Taille = 18 à 30 mm (ne vole pas)



**Blatte américaine**  
Taille = 27 à 45 mm (voler aisément)

**Blatte australienne** (ressemble à la blatte américaine) : de 23 à 35 mm, rare au Québec

Source : Site Web d'Ecolab France (consulté le 9 octobre 2018)

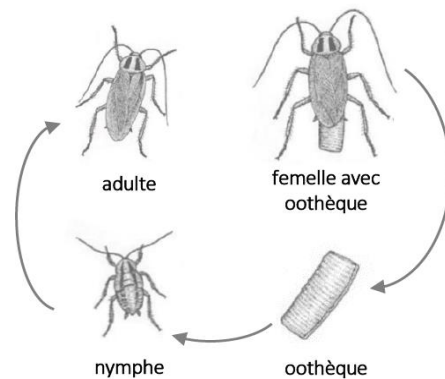
### Les blattes :

- Mesurent en moyenne de 1 à 3 cm ;
- Possèdent une tête cachée sous le thorax et 2 longues antennes ;
- Ont une couleur brunâtre ;
- Ne volent généralement pas ;
- Fument la lumière du jour, sortent généralement la nuit ;
- Se nourrissent de matières en décomposition, d'aliments pour animaux ou de restes de tables, mais peuvent survivre plusieurs semaines sans eau ni nourriture.

Il existe trois stades de développement de la blatte :

- 1- L'œuf (oothèque),
- 2- La nymphe,
- 3- L'adulte.

L'œuf se développe dans l'oothèque, qui peut contenir une trentaine d'œufs. Il s'en suit la nymphe, qui ressemble à l'adulte, mais ne possède pas d'ailes. La nymphe vivra de 4 à 15 mues, pour atteindre l'âge adulte et vivre entre 2 mois et 1 an et demi. Une fois adulte, la femelle peut produire plusieurs oothèques.



Cycle de vie de la blatte germanique

Source : Francine Mondor, Insectarium de Montréal

### Localisation et propagation

Les blattes se cachent généralement dans les recoins des logements dans la cuisine, la salle de bain, dans les fissures aux murs, les craques au plancher, la tuyauterie, les systèmes de chauffage ou tout autre endroit exigü.

Les blattes sont susceptibles d'infester tous les milieux, peu importe la classe sociale ou l'origine des occupants.

Les logements offrent un endroit propice à la survie et multiplication des blattes. Leur présence est favorisée par l'humidité excessive dans le domicile, les trous et fissures dans l'enveloppe du bâtiment, un manque d'entretien au niveau de la conciergerie, des ordures mal entreposées dans les espaces communs ou les garages, des interventions inappropriées ou incomplètes en matière d'extermination et certains comportements des occupants (entretien ménager déficient, accumulation de nourriture et de graisse sur les surfaces).

### Détection de blattes

Certains signes et indices peuvent témoigner de la présence de blattes dans le domicile.

SIGNES, INDICES	DESCRIPTION
<b>Observation de blattes</b>	Les blattes peuvent être observées, vivantes ou mortes, dans le logement, surtout dans la cuisine, par exemple en arrière des électroménagers, et la salle de bain.
<b>Excréments de blattes</b>	Les excréments de blattes peuvent être visibles dans un domicile contaminé, sous forme de grains ou taches brunes d'un mm, similaires à du café moulu.
<b>Peau de mue des blattes</b>	Les peaux de mue des blattes peuvent être observées dans le domicile. Elles sont de taille similaire aux blattes, mais sont pâles et translucides.
<b>Oothèques et œufs</b>	Les oothèques, qui contiennent les œufs des blattes, sont visibles à l'œil nu et peuvent être accrochés à la femelle ou déposés dans l'environnement. Ils sont blancs ou bruns.
<b>Odeur</b>	Lorsque l'infestation de blattes est importante, il est possible de noter une odeur nauséabonde ou de moisi dans le domicile.

### *Instruments de détection*

**Pièges et trappes collantes, avec ou sans appât.** Les pièges et trappes collantes emprisonnent les blattes qui y passent. Il est possible d'attirer les blattes avec de la nourriture (éviter les allergènes) ou des substances odorantes, tel des phéromones sexuelles ou d'agrégation. Les pièges à phéromones ont l'avantage de ne pas attirer d'autres types d'insectes.

### Prévention et intervention

Afin de diminuer la probabilité d'une infestation et augmenter l'efficacité des traitements, le **locataire** doit maintenir un environnement moins attrayant pour les blattes, en restreignant l'accès à la nourriture et à l'eau. Ceci implique :

- Nettoyer les comptoirs de cuisine et la table après chaque repas ;
- Nettoyer régulièrement l'intérieur du four et les conduits de ventilation de la cuisinière, afin d'y enlever les résidus de graisse ;
- Ne pas laisser traîner la vaisselle sale sur les comptoirs, surtout la nuit. Si ce n'est pas possible, il faut minimalement la rincer ou la garder dans un bac d'eau savonneuse ;
- Entreposer la nourriture dans des contenants hermétiques, favoriser ceux en verre ou en plastique, puisque le carton et le papier ne sont pas à l'épreuve des blattes ;
- Ne pas consommer de nourriture ayant pu être en contact avec des blattes ;
- Ne pas laisser l'eau et la nourriture des animaux domestique à disposition ;

- Placer les ordures dans des contenants fermés hermétiquement et les jeter chaque jour ;
- Faire un ménage en profondeur et de façon régulière et nettoyer les endroits difficiles d'accès (arrière du four et du réfrigérateur) ;
  - Au besoin, porter des gants et un masque de type N-95 lors de l'exécution de ces tâches.

En parallèle, certaines mesures doivent être prises par le **propriétaire** pour limiter l'entrée des blattes dans le bâtiment ou en réduire la propagation :

- Faire appel à un professionnel de gestion parasitaire ;
- Réduire la disponibilité en eau en réparant toutes fuites et en inspectant les drains, les éviers, les baignoires et les toilettes ;
- Sceller et calfeutrer les trous et les fissures du bâtiment ;
- Limiter le déplacement des blattes entre les logements en installant des bandes de caoutchouc sous les portes d'entrée et en installant des grillages à mailles fines sur les conduits, surtout lorsque des blattes ont été identifiées dans des logements adjacents.

## Procédures pour les intervenants du réseau de la santé

### Matériel de protection

La présence de blattes au domicile ne requiert pas forcément que l'intervenant porte du matériel de protection. Toutefois, pour un intervenant qui manifesterait des symptômes ou pour l'exécution de tâches ménagères qui exige la manipulation d'objets contaminés, des mesures supplémentaires peuvent être prises. Le **port de masque de type N-95** permet de filtrer les allergènes pouvant être inhalés et peut être utilisé par l'intervenant au besoin. De plus, le **port de gants** permet de se protéger advenant un contact avec des objets contaminés lors de l'entretien ménager, dans la cuisine par exemple. Des **couvres-chaussures** pourraient aussi être portés pour rassurer l'intervenant au besoin.

### Procédures lors de soins et services au domicile

De façon générale, il est recommandé aux intervenants d'appliquer les procédures suivantes lors des visites à domicile s'il y a présence de blattes :

Blattes – Procédure lors de soins à domicile	
<b>Avant l'intervention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amener le strict minimum lors de la visite ;</li> <li>• Porter des vêtements facilement lavables, non amples et pâles ;</li> <li>• Éviter d'amener toute forme de collation ou nourriture à l'intérieur du logement;</li> <li>• Lorsque la situation est connue, planifier cette visite en fin de journée, dans la mesure du possible.</li> </ul>
<b>Pendant l'intervention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire l'intervention dans un endroit moins affecté par la présence de blattes (éviter la cuisine) et dans une pièce éclairée ;</li> <li>• Ne pas laisser l'équipement au sol ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Garder le manteau près de soi et ne pas le mettre dans la penderie. Possibilité d'utiliser des sacs de plastiques pour ranger les effets personnels de l'intervenant durant l'intervention ;</li> <li>• Ne pas boire ou manger de nourriture provenant du domicile.</li> </ul>
	<p><i>Si l'intervenant souffre de problèmes respiratoires ou s'il a à manipuler des objets contaminés, des mesures supplémentaires peuvent être prises :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ventiler la pièce ;</li> <li>• Porter un masque de type N-95 ;</li> <li>• Utiliser des gants lors de la manipulation d'objets contaminés.</li> </ul>
<b>Après l'intervention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérifier le matériel et tout endroit pouvant avoir servi de cachette aux blattes lors de la visite ;</li> <li>• Inspecter visuellement et laver les vêtements de l'intervenant ;</li> <li>• Effectuer un lavage des mains ;</li> <li>• Mentionner la problématique d'insalubrité dans le dossier de l'utilisateur, afin de la communiquer aux autres intervenants du réseau de la santé et des services sociaux.</li> </ul>

### Procédures lors de soin ambulatoires ou d'hébergement

Le risque pour la santé des intervenants lors de soins ambulatoires avec un usager ayant des blattes au domicile est faible. Toutefois il existe un risque quant à la transmission de blattes du vers le centre de soins. Dans un tel contexte, l'intervenant doit communiquer la problématique à l'utilisateur, minimiser les effets personnels qu'il pourrait amener en milieu de soin (ex. boîte à lunch) et en faire mention dans son dossier. Si des blattes sont observées à même le milieu de soin, l'intervenant doit immédiatement en aviser son supérieur.

### Boîte à outils pour les blattes

<a href="#">Document</a> Blattes	MELCC
<a href="#">Dépliant</a> Blattes	Santé Canada
<a href="#">Dépliant</a> Préparez votre logement pour le traitement contre les coquerelles	OMHM
<a href="#">Dépliant</a> Dehors moisissures, coquerelles et rongeurs!	DRSP

#### Pour en savoir plus :

- Site de la Direction régionale de santé publique de Montréal : [cliquez ici](#)
- Site du Gouvernement du Canada : [cliquez ici](#)

# CHAPITRE SUR LES RONGEURS

## Information générale

### Description

Les infestations de rongeurs sont fréquentes à Montréal. Les espèces les plus rencontrées en milieux urbains sont les souris communes, les souris sylvestres, les rats noirs et les rats bruns. Les souris sylvestres ont un museau plus arrondi que les souris communes et sont généralement plus grosses. Elles ont également le ventre et les pattes blanches.

Le rat brun et le rat noir ont des oreilles rondes et une longue queue annelée. Les rats se distinguent généralement des souris par leur taille plus imposante.

### Localisation et propagation

Les **souris** habitent généralement à l'intérieur des logements. En raison de leur régime alimentaire varié, les souris se nourrissent habituellement dans le garde-manger. Elles vont se bâtir un nid avec des morceaux de journaux ou de tissus. En ce qui concerne les **rats**, ils préfèrent généralement habiter les endroits humides. On les retrouve plus souvent au niveau des égouts, des vides sanitaires, des trous et des galeries dans la structure du bâtiment.

### Détection de rongeurs

Divers signes et indices peuvent témoigner de la présence de rongeurs dans un logement.

SIGNES, INDICES	DESCRIPTION
<b>Observation de rongeurs</b>	Bien que ce soit rare, les rongeurs peuvent être observés, surtout durant des moments tranquilles ou la nuit.
<b>Excréments de rongeurs</b>	Les excréments de rongeurs peuvent être observés dans un domicile contaminé. Ceux des rats mesurent 15 à 20 mm, sont noirs, allongés et ressemblent à des raisins secs, tandis que ceux des souris mesurent 3 à 8 mm.
<b>Dégâts alimentaires</b>	Les rongeurs peuvent provoquer des dégâts alimentaires, en rongant certains articles du garde-manger.
<b>Bruits nocturnes</b>	Considérant que les rongeurs sont des animaux nocturnes, il est possible de les entendre marcher la nuit.
<b>Présence de nids</b>	Le nid peut parfois être observé dans le cas de la souris.
<b>Traces de pattes</b>	Des traces de pas aux endroits poussiéreux peuvent occasionnellement être constatées.
<b>Odeur d'urine ou nauséabonde</b>	Une odeur d'urine ou nauséabonde peut émaner du garde-manger ou des autres endroits encombrés.

### *Instrument de détection*

Les pièges conçus pour les souris ne conviennent habituellement pas pour les rats et inversement.

**Pièges à souris traditionnels.** Les pièges sont faciles à installer et doivent être placés aux bons endroits avec des appâts collants ayant une forte odeur, tel que le beurre d'arachide,

des raisins secs, des jujubes (éviter les allergènes). Une fois installés, ils doivent être vérifiés quotidiennement et déplacés si aucune prise n'est faite en deux semaines.

**Trappes collantes.** Il existe aussi des trappes collantes qui retiennent les souris qui y passent.

### **Prévention et intervention**

Certaines mesures de prévention peuvent limiter l'introduction de rongeurs dans le logement :

- Maintenir l'environnement salubre, en rendant inaccessible toute forme de nourriture.
- Éviter l'encombrement et l'accumulation d'objets, qui représentent des endroits propices aux nids des souris.
- Éliminer les points d'entrée dans le bâtiment (responsabilité du propriétaire) :
  - Installer des coupe-froid en métal sous les portes ;
  - Calfeutrer les fenêtres ;
  - Colmater les fissures et trous du bâtiment ;
  - Remplir de laine d'acier les trous autour des tuyaux et les calfeutrer ;
  - Couvrir d'un grillage métallique les conduits de ventilation de la sècheuse, les événements de l'entretoit et les avancées du toit.

Une fois l'infestation confirmée, il faut nettoyer les endroits ayant pu être souillés par les rongeurs et maintenir l'environnement propre.

- **Hygiène des lieux.**
  - Procéder au ménage complet du domicile ;
  - Rendre toute nourriture ou eau inaccessible aux rongeurs ;
  - Humidifier les excréments avant de les ramasser ;
  - Ne pas consommer de la nourriture ayant pu être en contact avec des rongeurs ;
  - Au besoin, ramasser l'animal mort avec une double épaisseur de sac plastique avant de le jeter dans une poubelle ayant un couvercle hermétique.
- **Dispositifs à ultrasons.** Les ondes sonores émises déplaisent aux rongeurs, toutefois certains vont s'y habituer. Il est donc préférable de combiner les dispositifs à ultrasons avec d'autres méthodes d'intervention.
- **Contrôle chimique.** Les produits souvent utilisés sont des appâts empoisonnés ou des rodenticides anticoagulants, des produits très toxiques qui doivent rester inaccessibles aux enfants et aux animaux domestiques. Un professionnel de gestion parasitaire peut employer des produits à usage commercial, il va mieux cibler les endroits où intervenir et éviter toute utilisation inutile de produits chimiques.

## Procédures pour les intervenants du réseau de la santé

### Matériel de protection

La présence de rongeurs au domicile ne requiert pas forcément que l'intervenant porte du matériel de protection. Toutefois, pour un intervenant qui manifesterait des symptômes ou pour l'exécution de tâches ménagères qui exige la manipulation d'objets contaminés, des mesures supplémentaires peuvent être prises. Le **port de masque de type N-95** permet de filtrer les allergènes pouvant être inhalés et peut être utilisé par l'intervenant au besoin. De plus, le **port de gants** permet de se protéger advenant un contact avec des objets contaminés. Des **couvres-chaussures** pourraient aussi être portés au besoin.

### Procédures lors de soins et services à domicile

De façon générale, il est recommandé aux intervenants d'appliquer les procédures suivantes lors des visites à domicile s'il y a présence de rongeurs :

<b>Rongeurs – Procédure lors de soins à domicile</b>	
<b>Avant l'intervention</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Amener le strict minimum lors de la visite ;</li><li>• Porter des vêtements appropriés et facilement lavables ;</li><li>• Éviter d'amener toute forme de collation ou nourriture à l'intérieur du logement.</li></ul>
<b>Pendant l'intervention</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ne pas laisser l'équipement au sol ;</li><li>• Garder le manteau près de soi et ne pas le mettre dans la penderie. Possibilité d'utiliser des sacs de plastiques pour ranger les effets personnels de l'intervenant ;</li><li>• Ne pas boire ou manger de la nourriture provenant du domicile.</li></ul> <p><i>Si l'intervenant souffre de problèmes respiratoires ou s'il a à manipuler des objets contaminés, des mesures supplémentaires peuvent être prises :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Ventiler la pièce ;</li><li>• Porter un masque de type N-95 ;</li><li>• Utiliser des gants lors de la manipulation d'objets contaminés ;</li><li>• Porter des couvres-chaussures au besoin, advenant une grande infestation.</li></ul> <p><i>Lors de l'entretien ménager :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Humidifier les excréments avec une solution diluée d'eau de javel et les ramasser avec un linge humide, qu'on jette ensuite aux poubelles ;</li><li>• Avant d'enlever les gants, les rincer avec un désinfectant. Une fois enlevés, se laver les mains ;</li><li>• Au besoin, ramasser l'animal mort avec une double épaisseur de sac plastique avant de le jeter dans une poubelle avec un couvercle hermétique.</li></ul>
<b>Après l'intervention</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Laver les vêtements de l'intervenant ;</li><li>• Effectuer un lavage des mains ;</li><li>• Mentionner la problématique d'insalubrité dans le dossier de l'utilisateur, afin de la communiquer aux autres intervenants du réseau de la santé et des services sociaux.</li></ul>

Bien que ce soit excessivement rare, si l'intervenant est mordu ou griffé par un rongeur, il doit déclarer l'événement à son supérieur et compléter un rapport d'accident. Ensuite la plaie doit être nettoyée avec de l'eau et du savon (éviter toute solution irritante) et recouverte d'onguent antibiotique pour prévenir l'infection.

## **Procédures lors de soins ambulatoires ou d'hébergement**

Le risque pour la santé des intervenants lors de soins ambulatoires avec un usager aux prises avec des rongeurs au domicile est faible. Il en est de même pour les risques de transmission de rongeurs du domicile de l'utilisateur vers un autre centre de soins. Ainsi, il n'existe pas de procédure que l'intervenant doit suivre dans un tel contexte, outre que de communiquer la problématique à l'utilisateur et d'en faire mention dans son dossier, ou encore d'aviser son supérieur si une telle situation est constatée à même l'établissement de santé.

## **Boîte à outils pour les rongeurs**

[Dépliant](#) Dehors moisissures, coquerelles et rongeurs!

DRSP

[Document](#) Souris et rat

MELCC

### **Pour en savoir plus :**

- Site de la Direction régionale de santé publique de Montréal : [cliquez ici](#)
- Site du Gouvernement du Canada : [cliquez ici](#)

# CHAPITRE SUR LES MOISSURES

## Information générale

### Description

Les moisissures sont des champignons microscopiques qui se dispersent dans l'air ambiant avec des spores très résistantes. Elles peuvent dégager une odeur de « terre » ou de « moisi » et peuvent être repérées à leur couleur noire, blanche ou verdâtre sur les murs, les plafonds, les tapis, autour des fenêtres et même dans les garde-robes. Il existe plusieurs types de moisissures, les plus fréquents dans les domiciles sont *cladosporium*, *penicillium*, *alternaria* et *aspergillus*.



Il est important de souligner que les moisissures ne sont pas toujours visibles à l'œil nu.

### Localisation et propagation

Si les moisissures ont tendance à croître dans des milieux chauds, humides et mal ventilés, une fois installées, leurs spores peuvent résister à des conditions environnementales extrêmes. Certaines situations vont précipiter l'apparition de moisissures, soit des inondations, des dégâts d'eau, une mauvaise étanchéité du bâtiment ou une mauvaise ventilation près des zones de cuisson et des douches.

### Détection de moisissures

SIGNES, INDICES	DESCRIPTION
<b>Observation de moisissures</b>	Les moisissures peuvent être observées, typiquement près des sources d'humidité. Il est important de souligner que les moisissures ne sont pas toujours visibles à l'œil nu.
<b>Signes d'infiltration d'eau</b>	L'observation de signes d'infiltration d'eau peut laisser une forte suspicion quant à la présence moisissures. Ceci se traduit par des cernes, gondolements ou écailllements sur les murs ou les plafonds.
<b>Odeur</b>	Les moisissures dans un logement peuvent dégager une odeur, souvent décrite comme terreuse ou de moisi.

### *Instrument de détection*

Il n'est généralement pas nécessaire de faire un test de qualité de l'air, ni un test pour identifier le type de moisissures auxquelles les personnes sont exposées, puisque le traitement demeure habituellement le même.

## Prévention et intervention

Certaines mesures peuvent être prises pour prévenir l'apparition de moisissures dans un logement.

En ce qui concerne le **locataire**, il est conseillé de :

- Aviser rapidement le propriétaire lorsqu'il y a un problème d'humidité ou dégât d'eau ;
  - S'il est seulement question d'une petite zone atteinte (moins de 1 m<sup>2</sup>), le nettoyage peut être fait par le locataire avec de l'eau et du savon, mais le propriétaire doit être avisé pour pouvoir corriger la source d'infiltration d'eau.
- Faire un entretien ménager régulier ;
- Procéder à une inspection des endroits plus à risques au moins une fois par année (au sous-sol, derrière les meubles et les électroménagers, dans les espaces de rangements et les endroits encombrés) ;
- Bien ventiler le domicile, surtout lors d'activité pouvant causer un excès d'humidité à l'intérieur (douche, cuisson).

En ce qui concerne le **propriétaire**, il est conseillé de :

- S'assurer de la qualité du bâtiment et prévenir les sources d'infiltration d'eau ;
- Bien inspecter, au moins une fois par année, l'extérieur du bâtiment, la toiture, le revêtement, l'entretoit, les gouttières, le scellement des joints et le drainage au niveau des égouts.

Il est fréquent de voir apparaître des moisissures en bordure de fenêtres en période de gel et dégel, en raison de la condensation qui s'y crée. Dans ce cas, un nettoyage avec un simple chiffon et un nettoyant tout usage est suffisant. **L'utilisation d'eau de javel n'est pas particulièrement recommandée.** Pour tout nettoyage plus important, le propriétaire doit faire appel à une firme de nettoyage certifiée. Celle-ci pourra aider à identifier la source d'humidité excessive en analysant le milieu bâti (ex : plomberie, fondations ou toit, mauvaise ventilation).

**Lorsqu'il y a un dégât d'eau important, des mesures supplémentaires doivent être appliquées :**

- Sortir de l'endroit affecté tout meuble, appareils, ou tapis ayant été touchés ;
- Se débarrasser de l'eau excédentaire avec un sceau et des serviettes ;
- Sécher la zone affectée dans les 24 à 48 heures suivant l'incident. Cette étape peut se faire à l'aide de ventilateur, de déshumidificateur et en ouvrant les fenêtres ;
- Jeter tout élément poreux ayant pu être touché par l'eau, tel que le gypse, le carton, la laine minérale, qui sont des matériaux idéaux pour la prolifération de moisissures ;
- Décontaminer les zones atteintes avec une aspiration des poussières et un nettoyage des surfaces.

## Procédures pour les intervenants du réseau de la santé

### Matériel de protection

La présence de moisissures au domicile ne requiert pas forcément que l'intervenant porte du matériel de protection. Ce sont surtout les expositions prolongées aux moisissures qui sont problématiques. Toutefois des effets irritatifs pourraient être ressentis par un intervenant lors d'une consultation de plus ou moins longue durée selon sa sensibilité. Si certains symptômes sont ressentis durant l'intervention, il est important de bien ventiler le logement et de porter du matériel de protection lors des visites subséquentes.

Le **port de masque de type N-95** permet de filtrer les spores pouvant être inhalés et de sécuriser l'intervenant au besoin. De plus, le **port de gants** permet de se protéger advenant un contact avec des objets contaminés. Un habit de protection, des lunettes de sécurité ou un masque de type P-100 doivent être utilisés uniquement lors de grands travaux de décontamination (par exemple suite à un dégât d'eau important).

### Procédures lors de soins et services à domicile

De façon générale, il est recommandé aux intervenants d'appliquer les procédures suivantes lors des visites à domicile s'il y a présence de moisissures :

<b>Moisissures – Procédure lors de soins à domicile</b>	
<b>Avant l'intervention</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Amener le strict minimum lors de la visite ;</li><li>• Porter des vêtements facilement lavables.</li></ul>
<b>Pendant l'intervention</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Faire l'intervention dans un endroit moins affecté par la présence de moisissures, dans la mesure du possible;</li></ul> <p><i>Si l'intervenant souffre de problèmes respiratoires ou s'il a à manipuler des objets contaminés, des mesures supplémentaires peuvent être prises :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Ventiler la pièce ;</li><li>• Porter un masque de type N-95 ;</li><li>• Utiliser des gants lors de la manipulation d'objets contaminés;</li></ul>
<b>Après l'intervention</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Laver les vêtements de l'intervenant ;</li><li>• Effectuer un lavage des mains ;</li><li>• Mentionner la problématique d'insalubrité dans le dossier de l'utilisateur, afin de la communiquer aux autres intervenants du réseau de la santé et des services sociaux.</li></ul>

### Procédures lors de soins ambulatoires ou d'hébergement

Le risque pour la santé des intervenants lors de soins ambulatoires avec un usager aux prises avec des moisissures au domicile est nul. Il en va de même pour le risque de transmission du problème de moisissures du domicile de l'utilisateur vers un autre centre de soins. Ainsi, il n'existe pas de procédure que l'intervenant doit suivre dans un tel contexte, outre que de communiquer la problématique à l'utilisateur et

d'en faire mention dans son dossier, ou encore d'aviser son supérieur si une telle situation est constatée à même l'établissement de santé.

## Boîte à outils pour les moisissures

<a href="#">Document</a> Un logement sain	Ville
<a href="#">Dépliant</a> Dehors moisissures, coquerelles et rongeurs!	DRSP
<a href="#">Dépliant</a> Moisissures	Ville
<a href="#">Dépliant</a> Les moisissures à la maison, faites-leur la vie dure!	MSSS
<a href="#">Document</a> Les risques à la santé associés à la présence de moisissures	INSPQ
<a href="#">Document</a> Effet de l'exposition aux moisissures en milieu intérieur	NCCEH
<a href="#">Document</a> Recommandations pour l'élimination des moisissures	NCCEH
<a href="#">Document</a> Guide de qualité de l'air intérieur dans les établissements santé	MSSS
<a href="#">Document</a> Les moisissures et votre santé	Canada

### Pour en savoir plus :

- Site de la Direction régionale de santé publique de Montréal : [cliquez ici](#)
- Site du Gouvernement du Canada : [cliquez ici](#)
- Site du Gouvernement du Québec : [cliquez ici](#)
- Site de l'Institut National de Santé Publique du Québec : [cliquez ici](#)
- Site de la Société d'Habitation du Québec : [cliquez ici](#)

## RÉFÉRENCES

1. Agence de la santé et des services sociaux de Montréal. **Rapport du directeur de santé publique – Les inégalités sociales de santé à Montréal : le chemin parcouru.** (2011).
2. Centre de santé et de services sociaux d'Ahuñtsic et Montréal-Nord **Punaises de lit Guide de prévention et de contrôle** 71 pages (2015)
3. Centre de santé et de services sociaux de Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent **Punaises de lit Guide à l'intention du personnel œuvrant auprès de la clientèle à domicile** 8 pages 2012
4. Centre de santé et de services sociaux de Dorval-Lachine-LaSalle **Gestion des punaises de lit** 36 pages (2013)
5. Centre de santé et de services sociaux Jeanne-Mance **Les punaises de lit Guide d'intervention à l'intention du personnel du CSSS Jeanne-Mance** 88 pages (2015)
6. Centre de santé et de services sociaux de l'ouest de l'Île **Guide d'intervention – Punaises de lit / CSSS de l'Ouest-de-l'Île** 36 pages (2011)
7. Centre de santé et de services sociaux Sud-Ouest-Verdun **Guide d'intervention PUNAISES DE LIT** 27 pages (2011)
8. Direction régionale de santé publique CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal «**Pour des logements salubres et abordables - Rapport du directeur de santé publique de Montréal 2015**». 92 pages (2015)
9. Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal **Étude sur la santé respiratoire des enfants montréalais de 6 mois à 12 ans**, rapport synthèse régional, Montréal. (2011)
10. Gouvernement du Québec. **Loi sur les services de santé et les services sociaux.** L.R.Q. Ch. S-4.2, art. 373. (1991)
11. Gouvernement du Québec. **Loi sur la santé publique**, L.R.Q. Ch. S-2.2 art. 53. (2001)
12. Gouvernement du Québec **Loi sur les compétences municipales** chapitre C-47.1 (2005)
13. Gouvernement du Québec **Punaises de lit Fiche à l'intention des milieux d'hébergement** 6 pages (2016)
14. Info-Santé **Protocole Info-santé – Les punaises de lit** 10 pages(2012)
15. Institut national de santé publique du Québec. **Les risques à la santé associés à la présence de moisissures en milieu intérieur, rapport scientifique.** (2002)
16. Institut national de santé publique du Québec **Les risques à la santé associés à la présence de moisissures en milieu intérieur** 159 pages(2002)
17. Institut national de santé publique du Québec **Qualité de l'air et salubrité : intervenir ensemble dans l'habitation au Québec** [EN LIGNE] (2017)
18. Ministère Développement durable, Environnement et Lutte aux Changements Climatiques **BLATTE Les organismes indésirables : comment les contrôler efficacement** 6 pages (2018)
19. Ministère Développement durable, Environnement et Lutte aux Changements Climatiques **PUNAISE DE LIT Les organismes indésirables : comment les contrôler efficacement** 4 pages (2018)
20. Ministère Développement durable, Environnement et Lutte aux Changements Climatiques **Contrôle des punaises de lit Feuille de formation pour les titulaires d'un certificat de sous-catégorie CD5 « Application pour extermination »** 26 pages (2018)

21. Ministère Développement durable, Environnement et Lutte aux Changements Climatiques **SOURIS ET RAS Les organismes indésirables : comment les contrôler efficacement** 6 pages (2018)
22. Ministère de la Santé et des Services sociaux. **Guide d'intervention intersectorielle sur la qualité de l'air intérieur et la salubrité dans l'habitation québécoise** (2001)
23. Ministère de la Santé et des Services Sociaux **Punaises de lit: mesures de prévention et de protection conseillées aux intervenants lors d'une consultation ponctuelle d'un usager au CISSS ou au CIUSSS, en ambulatoire (cliniques externes, CLSC, services ambulatoires, patient ambulatoire à l'urgence)** 4 pages (2015)
24. Ministère de la Santé et des Services Sociaux **Punaises de lit : mesures de prévention et de protection conseillées aux intervenants lors de transfert, d'hospitalisation ou de séjour d'un usager dans un établissement de santé (urgence ou CH, milieu d'hébergement, centre de réadaptation)** 4 pages (2015)
25. Ministère de la Santé et des Services Sociaux **Punaises de lit: mesures de prévention et de protection conseillées aux intervenants des services à domicile** 4 pages (2015)
26. Moloughney, B. **Housing and population health: The state of current research knowledge**, Canadian Institute for Health Information, Ottawa, 44 p. (2004)
27. Mudarri, D. et W.J. Fisk. « **Public health and economic impact of dampness and mold** », Indoor Air, vol. 17, no 3, p. 226–235. (2007)
28. Office municipal de l'habitation de Montréal <https://www.omhm.qc.ca/fr/a-propos-de-nous/salubrite-des-logements> [EN LIGNE] (2017)
29. Organisation mondiale de la Santé **Comblent le fossé en une génération : instaurer l'équité en santé en agissant sur les déterminants sociaux de la santé** : rapport final de la Commission des Déterminants Sociaux de la Santé. Genève. (2009)
30. Santé Canada **Lignes directrices sur la qualité de l'air intérieur résidentiel : moisissures.** 7 pages (2007)
31. Santé Canada **Prendre en charge des problèmes d'humidité et de moisissure dans votre demeure**
32. Statistique Canada. **Enquête nationale sur les ménages (ENM).** (2011)
33. Société canadienne d'hypothèques et de logement. **Le contrôle des coquerelles de la façon la moins toxique : guide pratique pour se débarrasser des coquerelles dans les maisons et appartements** (2005)
34. Société canadienne d'hypothèques et de logement. **Votre appartement : guide sur la moisissure à l'intention des locataires AF7**(2008)
35. Tribunal administratif du logement <https://www.tal.gouv.qc.ca/> [EN LIGNE]
36. Ville de Montréal. Salubrité et entretien des logements. **Résumé du Règlement sur la salubrité et l'entretien des logements** (03-096). 35 pages (2014)
37. Ville de Montréal et Agence de santé et des services sociaux de Montréal **LES PUNAISES DE LIT mieux les connaître pour mieux les combattre** 12 pages (2011)
38. Ville de Montréal et Agence de santé et des services sociaux de Montréal **Luttons contre les punaises de lit** 2 pages (12 pages)
39. Ville de Montréal **UN LOGEMENT SAIN Mesures préventives pour contrôler l'humidité et éviter la prolifération des moisissures** 7 pages (2017)

## ANNEXES

### Modèle d'une lettre adressée au propriétaire AVEC L'AUTORISATION DU CLIENT

Date

Propriétaire Adresse

**Objet : Problématique de punaises de lit au \_\_\_\_\_ (écrire l'adresse complète)**

Madame, Monsieur,

Par la présente, je vous notifie qu'il y a une infestation de punaises de lit dans l'appartement numéro \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_ (écrire adresse)\_\_\_\_\_.

La locataire de l'appartement numéro \_\_\_\_\_, Mme X, est suivie par le CIUSSS \_\_\_\_\_. Nos préoccupations, outre la santé de Mme X, sont également la santé et la sécurité des employés du CIUSSS qui interviennent à son domicile, ainsi que celles des voisins.

Selon les règlements municipaux (R.V.M. 03-096, article 25), dès qu'un propriétaire est avisé de la présence de punaises dans un logement, il doit entreprendre à ses frais des démarches afin de corriger la situation. Il doit mandater une entreprise en extermination afin de procéder à l'élimination complète des punaises.

Nous vous saurions gré de nous aviser de la date prévue pour l'extermination, afin que nous puissions collaborer avec vous et coordonner les étapes de nettoyage pré et post-extermination chez Mme X.

Si vous ne me contactez pas dans un délai de dix (10) jours, je serai dans l'obligation de faire une référence à la Division des permis et inspections de l'arrondissement/ville afin qu'un inspecteur en code du logement puisse évaluer la situation.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

(Nom), titre (Téléphone)

## Model of a letter addressed to a landlord WITH THE CLIENT'S AUTHORIZATION

Date

Landlord Address

**Re: Infestation of bedbugs at \_\_\_\_\_ (write the whole address)**

Dear Mr., Mrs,

The purpose of this letter is to notify you about an infestation of bedbugs in apartment number \_\_\_\_\_ at \_\_\_\_\_ (write address)\_\_\_\_\_.

The tenant in apartment number \_\_\_\_\_, Mrs. X, is followed by the CIUSSS \_\_\_\_\_. Not only are we concerned about Mrs. X's health, but also about the health and safety of CIUSSS employees who have to work in the apartment, as well as those of nearby tenants.

In accordance with municipal bylaws, (R.V.M. 03-096, article 25), as soon as a landlord is advised of the presence of bedbugs in an apartment, measures must be undertaken to correct the situation. He must hire, at his expense, an extermination company to completely eliminate all bedbugs.

We would appreciate it if you would inform us of the date planned for the extermination so that we might coordinate the steps of pre-and post-extermination cleaning in Mrs. X's apartment.

If you do not contact me within ten (10) days, I shall be obliged to make a referral to the Borough/City, Division des permis et inspections, requesting that a building code inspector evaluate the situation.

Thank you in advance for your collaboration.

(Name), title (Telephone)

## **Modèle d'une lettre adressée à l'arrondissement/ville SANS L'AUTORISATION DU CLIENT**

Date

Arrondissement ou ville concernée

Adresse

**Objet : Infestation de punaises de lit au \_\_\_\_\_ (écrire l'adresse de l'immeuble seulement)**

Madame, Monsieur,

Par la présente, je vous avise qu'il y a une infestation de punaises de lit dans l'immeuble situé au (écrire l'adresse de l'immeuble sans le numéro d'appartement, mais en spécifiant l'étage, si nécessaire).

Notre établissement ne peut vous donner l'information confidentielle concernant l'appartement infesté. Nous sollicitons votre collaboration pour effectuer l'inspection dudit immeuble.

Nous vous saurions gré de nous tenir informés des interventions réalisées par votre équipe.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

(Chef ou Directeur/trice du programme) (Nom), titre(Téléphone)

**Model of a letter addressed to the Borough/ City WITHOUT THE CLIENT'S AUTHORIZATION**

Date

Borough or City concerned

Address

**Re: Infestation of bedbugs at \_\_\_\_\_ (write the address of the building only)**

To whom it may concern:

The purpose of this letter is to notify you that there is an infestation of bedbugs in the apartment building located at (write the address of the building without the apartment number, but specify the floor, if necessary).

Our establishment cannot provide you with confidential information concerning the infested apartment. Therefore, we are requesting your collaboration to inspect the above-mentioned building.

We would appreciate it if you would keep us informed of the interventions undertaken by your team.

Thank you in advance for your collaboration.

(Team Supervisor or Programme Director) (Name), title (Telephone)

**Centre intégré  
universitaire de santé  
et de services sociaux  
du Centre-Sud-  
de-l'Île-de-Montréal**

**Québec** 